



16ème législature

Question N° : 18039	De Mme Annick Cousin (Rassemblement National - Lot-et-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique >automobiles	Tête d'analyse >L'impact des voitures électriques sur la filière automobile française	Analyse > L'impact des voitures électriques sur la filière automobile française.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Annick Cousin interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités au sujet de l'impact des voitures électriques. Le Gouvernement et les principaux acteurs de la filière automobile nationale ont signé ce lundi 5 mai 2024, un nouveau contrat stratégique pour la période 2023-2027, destiné à accélérer, avec le soutien de l'État, la production de véhicules électriques en France. De plus, Mme la ministre a déclaré ce mardi 6 mai 2024, sur la plateforme X : « En 2035, chaque voiture produite sera électrique. Une transformation qui aura un impact sur l'emploi et les travailleurs. Notre responsabilité : accompagner la formation et les métiers dès maintenant. Au Comité stratégique de la filière automobile, nous préparons l'avenir ». Cependant, le passage au tout électrique soulève de nombreux enjeux, notamment en matière environnementale, industrielle, sociale et de souveraineté. En effet, les véhicules électriques, qui ne fonctionnent pas à l'aide de combustibles fossiles, offrent la promesse de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, l'évaluation de leur impact environnemental est complexe et suscite de nombreux débats. La production de leurs batteries nécessite des métaux tels que le lithium, le cobalt et le graphite, dont l'extraction implique une consommation importante d'eau et l'utilisation de produits chimiques. De plus, cette extraction se déroule souvent dans des pays en développement où les normes environnementales sont moins strictes. Par exemple, une grande partie du cobalt, essentiel pour les batteries au lithium, provient de la République démocratique du Congo. Toutefois, les efforts actuels de recherche et développement visent à créer des technologies moins nocives pour l'environnement, comme l'utilisation de sodium. Des investissements significatifs sont également réalisés par plusieurs pays, y compris en Europe, aux États-Unis d'Amérique et en Chine, pour soutenir ces innovations. Malgré ces avancées, le recyclage des batteries électriques demeure un défi majeur. Leur traitement est compliqué par le manque de standardisation et le fait que chaque type de batterie est différent. De plus, les batteries usagées peuvent être très polluantes et il n'existe pas encore de système de recyclage efficace pour les gérer. De même, les extinctions d'incendies provoquées par des voitures électriques nécessitent en moyenne dix fois plus d'eau qu'un feu « classique » car la reprise des flammes est instantanée. Ce point a été illustré le 27 mars 2024, sur une route près de Villemur-sur-Tarn en Haute-Garonne, où l'opération a nécessité l'intervention de 15 sapeurs-pompiers, deux véhicules et un porteur d'eau. Les batteries électriques rechargeables au lithium-ion présentes dans les véhicules électriques ont été sujettes à des explosions, la batterie ayant alors subi un emballement thermique. De plus, malgré les aides et les subventions du Gouvernement pour l'achat de voitures électriques et l'installation de points de recharge, ce passage provoquerait une facture sociale. Selon une étude du magazine Géo, même avec les aides, il faut dépenser entre 10 000 et 40 000 euros pour une voiture électrique neuve et une borne de recharge selon les modèles. Beaucoup de classes moyennes et populaires ne pourront donc pas se permettre cet investissement. Enfin, la suppression du marché de l'automobile thermique aura pour conséquence directe la suppression d'emplois dans le secteur automobile. Par ailleurs, le



phénomène s'accompagnera d'une hausse du recrutement dans le secteur de l'automobile électrique. Dans le Lot-et-Garonne, l'entreprise Goupil conçoit et fabrique des véhicules utilitaires électriques, principalement à destination des collectivités territoriales, des industries et des espaces de loisirs. Cette entreprise a vu son chiffre d'affaires quadrupler en 2023, atteignant les 100 millions d'euros pour environ 3 600 véhicules produits. Il faut ainsi réfléchir à la transition et à l'accompagnement des travailleurs licenciés du thermique, en vue de la nouvelle offre électrique. Face aux problèmes de souveraineté, d'emplois et d'industrie posés par le choix du tout électrique dans le domaine environnemental, ainsi que l'absence de filière française ou européenne de batteries électriques, elle lui demande quelle réponse concrète et pérenne elle peut apporter à ces différentes problématiques.